

en meurent chaque année. Cet accès reste en réalité sous pression malgré sa légalité.

En Europe, la plupart des pays l'autorise jusqu'à la 14<sup>e</sup> semaine, sauf les pays baltes et la France jusqu'à 12 semaines, le Portugal et l'Italie à 10 semaines, mais l'interdiction est totale à Malte et en Andorre, et l'autorisation est conditionnée en Pologne et en Finlande. En Irlande, il a été légalisé par référendum en 2018 jusqu'à 12 semaines, après là encore, une lutte importante des femmes.

En Pologne, le parlement s'est prononcé pour l'adoption d'une loi anti-avortement, alors que l'avortement était déjà restreint à trois cas spécifiques. Une décision de la Cour constitutionnelle a rendu illégale l'interruption de grossesse également en cas de pathologie irréversible chez l'embryon. Les femmes polonaises se sont mobilisées et à la suite des premières manifestations, une trentaine de villes et villages de Pologne ont été bloqués. Une grève générale a été déclenchée le 28 octobre et de nombreux lieux de travail ont déclaré leur soutien à la cause des femmes. Nul ne sait l'évolution du contexte actuel, mais les manifestations sont d'une ampleur jamais égalée.

Aux Etats-Unis, le droit à l'avortement a été légalisé en 1973 par l'arrêt historique de la Cour suprême dit « Roe versus Wade », mais sous la présidence Trump, les attaques en vue de faire annuler cette décision se sont multipliées. La nomination à la Cour suprême de 2 nouveaux juges hostiles à l'avortement fait craindre le pire, dont la dernière en date qui y place une fervente catholique opposée à l'avortement. Ainsi, les anti-avortement se préparent à un possible revirement de cette Cour. Ce droit national était déjà battu en brèche par des lois fédérales interdisant l'avortement dans certains états comme l'Alabama ou encore récemment, en Louisiane. Selon des études, ces restrictions ne représentent pas l'opinion de la majorité des Etats-Unien-nes. Au Colorado par exemple, les électeurs ont rejeté une mesure visant à interdire l'IVG. Le combat n'est donc pas terminé et si l'avortement reste légal dans les 50 états, la question de son accès se pose en de nombreux endroits. L'élection de Joe Biden permettra peut-être que la loi soit appliquée et que l'accès soit possible pour toutes les femmes qui le souhaitent, mais la vigilance reste entière.

En Afrique, l'interdiction d'avorter reste la norme malgré des manifestations importantes. Seuls la Tunisie, l'Afrique du Sud, le Cap Vert et le Mozambique l'ont légalisé. Avec 6 millions d'avortements sur le

continent, la question sanitaire pour les femmes est cruciale.

En Australie, en 2019, le droit à l'avortement a été étendu à tout le pays.

En Argentine, les militant-es continuent de se battre sans relâche, malgré un énième report mis sur le compte de la pandémie.

En Asie, l'avortement a été largement utilisé sélectivement pour favoriser la naissance de garçons ou pour l'enfant unique, bien loin du libre-arbitre des femmes à disposer de leur corps, induisant un déséquilibre de genre qui pourrait aboutir à un ralentissement de la démographie et un vieillissement inquiétant de la population. En Corée du Sud, il vient d'être officialisé.

L'acceptation sociale de l'avortement est directement liée à la place de la femme dans la société, être femme et/ou mère, à l'influence des religions, au contexte politique. Il a toujours été utilisé comme arme de régulation, limitant la femme à un rôle reproducteur, son corps à un objet utile.

#### **Solidaires revendique :**

■ **l'harmonisation des délais légaux pour avorter sur les législations des pays les plus progressistes en Europe.**

■ **La suppression de la double clause de conscience sur l'IVG pour les professionnel-le-s de santé**

■ **Les femmes doivent décider de la méthode employée pour leur IVG.**

■ **La réouverture des centres d'IVG (CIVG) fermés et les moyens financiers pour les CIVG et les centres de planification pour qu'ils soient accessibles à toutes sur l'ensemble du territoire.**

■ **l'éducation à la sexualité de 3h par an dans tous les établissements scolaires, prévue dans la loi de du 4 juillet 2001 doit être effective.**

**Nous sommes solidaires de toutes les femmes qui dans tous les pays se battent pour conserver ou conquérir le droit à l'avortement. Leur combat est le nôtre !**